

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 SEPTEMBRE 2015**

PRESENTS : MOREAU — BILLET — JACQUOT — SANIEZ — BLONDIAUX — BOMER —BOURGADEL— FRANKLIN – HOLODYNSKI —LOEHRER —MOREIRA — SAGRANGE.

ABSENTS EXCUSES : C. CASSARINO pouvoir à A. FRANKLIN —E OUDIN pouvoir à E JACQUOT. -Y. YAQOUB

SECRETAIRES DE SEANCE : A FRANKLIN – B. SANIEZ

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 JUIN 2015

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE ET COPIEUR POUR LA NOUVELLE ECOLE

Le maire explique qu'a partir d'un cahier des charges une consultation a été effectuée auprès de plusieurs fournisseurs de matériel informatique et de photocopieur.

Il résulte de l'étude des différents devis que la proposition de COMPUTACENTER est la plus intéressante en rapport qualité prix

Le conseil municipal après en avoir délibéré retient la proposition commerciale de computacenter comprenant :

Un copieur couleur avec support 19 ordinateurs portables 1 serveur NAS et divers accessoires pour un montant total de 16 693,55 € HT soit 20 032,26 € TTC

III) ACHAT MATERIEL DIVERS POUR L'ECOLE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CANTINE

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide

L'achat d'un nouveau four pour la cantine, pour un montant de 3879 € TTC et divers matériels pour la cantine et l'école pour un montant de 813 € TTC .

IV) TERRAIN DE FOOT : SUBVENTION A L'ASSOCIATION BRESSEY FOOT LOISIRS ET ENSEMENCEMENT

Il est rappelé que la municipalité s'était engagée à financer la location d'un terrain de foot pour l'association BFL en attendant que le nouveau terrain, soit opérationnel. Par convention de mise à disposition la commune de MAGNY a loué ses équipements à l'association BFL de septembre 2014 à juin 2015.

A ce jour le nouveau terrain qui a été acquis n'est pas prêt, et il est proposé au conseil municipal de reconduire l'accord de financement de la location.

Le détail des subventions votées au budget est rappelé en séance

Coût de la location forfaitaire du terrain de foot de Magny/TILLE de septembre 2014 à juin 2015 par convention du 30/08/2014 : 2950€ net

Conditions : Versements en 2 fois de 1350€ en décembre 2014 et 1600€ en mai 2015

Subventions inscrites au budget communal pour le BFL : 1350€ en 2014 et 2115€ en 2015

Subvention du Conseil Départemental versées au BFL 417,50€ en 2014 et 417,50 € en 2015

Soit un total de subventions au BFL de 4300€

Au budget primitif 2016 il restera 1182,50€ à verser à BFL calculé comme suit

2950 (coût location saison 2015/2016)-1350 (versé en décembre 2015) -417,50 (du conseil départemental (subv.2016) =1182,50€ que BFL versera en juin 2016 à la commune de Magny

Ensemencement du nouveau terrain de foot

Concernant l'ensemencement en gazon du nouveau terrain le maire propose au conseil municipal un devis d'achat de semence de 2243,78€ TTC pour NATURALIS (Dijon Céréales)

Le terrain est actuellement préparé et prêt à l'ensemencement.

Le conseil municipal retient le devis.

V) ARRETE PREFECTORAL CONCERNANT LE PPRNI

Le maire explique que Monsieur le Préfet a arrêté le PPRNI de la commune en date du 3 août 2015 .
Le dossier complet est consultable à la mairie.

La carte réglementaire montre qu'il a été donné une suite favorable aux demandes du conseil municipal faites par délibération du 19 décembre 2014 pour les secteurs 1, 2, 3 et 6 très partiellement pour le secteur N°4

Il a été rendu une suite défavorable pour les secteurs 5 et 7

VI) POINT SUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HERGEMENT DE JUILLET ET AOUT 2015

L'accueil de loisirs a été ouvert 4 semaines en juillet et 2 semaines en août. Il a reçu en moyenne une trentaine d'enfants en juillet et une quinzaine d'enfants la deuxième semaine d'août. La semaine du 17 au 21 août n'a accueilli qu'une huitaine d'enfants.

Il était organisé par les PEP 21 pour la quatrième année consécutive, il a été dirigé en juillet par Yann Bonadéi et en août par Isabelle Legrand.

Le mois de juillet a été consacré à l'environnement avec un thème sur le recyclage, mais surtout à la nature avec des ballades dans les bois alentours, un mini-camp à Ahuy et une sortie dans un parc naturel DivertiParc à Toulon-sur -Arroux. Un thème sur les arts a permis aux enfants de s'exprimer par le travail du bois et de se cultiver avec l'étude du patrimoine local.

En août, c'est le jeu sous toutes ses formes qui a occupé les enfants.

Deux sorties ont été organisées avec les accueils de loisirs de Magny sur Tille et Ouges (également gérés par les PEP 21): un parcours aventure dans les arbres de Chevigny Saint Sauveur et une sortie au lac d'Arc sur Tille.

VI) POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire s'est déroulée dans les meilleures conditions.

A l'école maternelle, les entreprises de désamiantage et de pose de carrelage ont respecté le temps de travaux qui leur était imparti.

Concernant la nouvelle école élémentaire, les travaux et la mise en place du mobilier ont été terminés également dans les délais prévus.

Le maire tient à remercier les adjoints qui ont suivi les chantiers durant toutes les vacances scolaires afin de résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentaient.

Il remercie particulièrement M. BOMER, conseiller municipal qui a assuré la mise en place du réseau Internet et du téléphone de la nouvelle école.

Les remerciements vont également au personnel technique et de ménage pour leur importante contribution à la préparation des travaux de désamiantage de l'école maternelle (déménagement et démontage de mobilier dans deux salles de classe, la bibliothèque, le local des ATSEM et un local de rangement début juillet), à la réfection de la peinture de certains murs avant le réaménagement des classes après travaux fin août, ainsi qu'à l'installation du nouveau mobilier à l'école élémentaire, la pose de placard, etc... dans des temps très serrés.

Enfin nos remerciements vont aux enseignants qui ont participé également au tri des placards de rangement avant déménagement de l'école maternelle et sont venus au cours de l'été pour contribuer aux efforts d'installation et d'organisation de la nouvelle école élémentaire.

Depuis la rentrée, l'école primaire accueille au total 158 élèves: 54 élèves en maternelle répartis en 2 classes, 104 élèves en élémentaire répartis en 4 classes.

Elle est dirigée par Agnès Baleyguier. Les horaires d'école sont fixés ainsi: 8h45-11h45 le matin et 13h25-15h40 l'après midi.

Les Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP) ont lieu cette année pendant une heure de 15h40 à 16h40 après l'école le lundi, le mardi et le jeudi. Une trentaine d'élèves y participent en maternelle et une cinquantaine en élémentaire. Une animatrice "danse et cirque" prend en charge une classe d'élémentaire en alternance chaque soir.

Ils sont gratuits, mais l'inscription à la mairie est obligatoire.

Le service d'accueil périscolaire accueille en moyenne 15 enfants le matin avant l'ouverture de l'école, 25 enfants le soir après l'école ou les NAP.

Une soixantaine de repas sont servis en restauration scolaire chaque midi.

Une quinzaine d'enfants sont accueillis le mercredi après midi jusqu'à 18h.

IV) DIVERS

a) Horaires de bus collège et lycée.

Le maire indique qu'il a été saisi par plusieurs parents concernant des problèmes d'horaire de bus pour le lycée et le collège. Le service du Grand Dijon en a été immédiatement informé, et une réponse de la directrice des services est lue en séance

b) Inauguration de la nouvelle école

Le conseil municipal décide d'inaugurer la nouvelle école le 10 octobre à 11H

c) Visite organisée du château de Bressey sur tille à l'occasion des Journées du Patrimoine ;

Le samedi 19, à 15 heures de l'après-midi et le dimanche à 10 heures du matin.

L'entrée se fera par la grille à côté de la chapelle, sise au 2, rue du Château.

Ce château est du XVIIe-XVIIIe. Il est classé aux Monuments Historiques (pas seulement inscrit), le bâti dans sa totalité, le parc, les grilles et ornements de jardin.

La visite sera conduite par Monsieur Bertrand Dumas de Mascarel historien de formation.